

Extraits du discours de bienvenue

Extraits du discours de bienvenue de la présidente du Conseil de la langue française du Québec, M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos.

« (...) En poursuivant une réflexion collective que je souhaite fructueuse, nous agissons, à notre mesure, pour que le processus d'intégration des Amériques respecte les peuples et leurs cultures, mais aussi les langues qui en sont l'expression. Ces langues, qu'elles soient de niveau

mondial ou régional, sont des richesses irremplaçables qui assurent l'essentielle diversité des êtres humains. »

« (...) Votre présence prouve que vous avez déjà choisi d'assumer la responsabilité historique et humaniste de voir à ce que les cultures nationales s'épanouissent, et ce, malgré les nouvelles tendances supranationales et centralisatrices. »

« Cette approche doit englober, notons-le fortement, les langues et les cultures autochtones dont la reconnaissance juridique est souvent fragile, voire inexistante. À ce sujet, j'attire votre attention sur l'atelier qui, durant ce colloque, est consacré à la sauvegarde de cultures originales et irremplaçables. »

« Depuis quelques années déjà, la mondialisation, les nouvelles technologies de la communication et les pressions en faveur d'une uniformisation des cultures font en sorte que les décisions relatives aux enjeux linguistiques et culturels pourraient, à terme, se prendre bien au-delà de nos frontières respectives. Cette situation ne sera jamais acceptable. Elle commande, dès maintenant, des stratégies originales en matière de politiques linguistiques. »

« (...) Nous savons que ces pressions vers l'uniformisation ne sont pas nécessairement malicieuses, ou même voulues; le pouvoir d'attraction des plus nombreux, des plus forts et des plus riches suffit la plupart du temps. »

« Seules des garanties linguistiques claires et permanentes peuvent protéger les langues, mais aussi les cultures. Sans ces garde-fous, que seul un gouvernement est à même de créer, toute spécificité disparaît plus ou moins rapidement au profit du plus fort. »

« (...) Pour réussir, nous devons tous et toutes sensibiliser nos diverses autorités gouvernementales à l'importance :

- De contribuer au respect et à la promotion de la diversité linguistique des Amériques;

(Suite en page 2)



M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos.

Sommaire

Extraits du discours d'ouverture	p. 3
Extraits du discours de M ^{me} Blanca Margarita Ovelar de Duarte	p. 4
Extraits du discours de clôture	p. 5
Résolutions	p. 6
Programme	p. 10

Graphisme et édition électronique :

EURÉKA Communication Marketing

Impression : Imprimerie Raymond Simard

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec,
1998 ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de
la source.

Permanence du Conseil

Présidence :

Nadia Brédimas-Assimopoulos,
présidente

Personne - ressource pour le *Cahier spécial*

Stéphanie Vallée,
responsable des communications

Conseil de la langue
française

Québec 

Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : (418) 643-2740

Télécopieur : (418) 644-7654

Courrier électronique : clfq@clf.gouv.qc.ca

Site Internet : www.clf.gouv.qc.ca

(suite de la page 1)

- De reconnaître le caractère officiel d'au moins quatre grandes langues des Amériques, soit l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français dans le cadre du processus d'intégration des Amériques et des institutions interaméricaines qui en découleront. »

« Le défi de la diversité peut et doit être surmonté. Ici aussi, le respect des usages des langues nationales doit être d'un intérêt central dans toutes les discussions sur l'intégration économique des Amériques. Les chefs d'État et de gouvernement des Amériques doivent agir rapidement et avec constance pour que les organisations interaméricaines développent de diverses façons un véritable caractère multilingue, sur leurs sites Internet, par exemple. »

« Nous croyons par ailleurs que le secteur de l'enseignement des langues constitue un outil unique pour favoriser le plurilinguisme. Le Conseil de la langue française du Québec juge essentiel que la mise en œuvre d'un processus d'intégration continentale aille de pair avec un enseignement accru d'une deuxième et d'une troisième langue. »

« La protection des consommateurs fait aussi partie des enjeux importants d'une zone de libre-échange dont la mise en œuvre provoquera nécessairement une circulation accrue des biens et des services. »

« Quant à la normalisation, elle se situe au cœur des secteurs d'intervention ciblés par le Conseil. Nous devons, en ce domaine, favoriser l'adoption de règles linguistiques aux tables des organisations interaméricaines qui traitent de réglementation et de normalisation. Ces organisations définissent des normes techniques reconnues par l'ensemble de l'industrie, et c'est pourquoi l'importante dimension linguistique doit être prise en considération au plus tôt dans l'élaboration de ces normes. »

« Enfin, les langues sont au cœur du dialogue entre les civilisations, que ce soit au Québec ou ailleurs dans toutes les Amériques. Pour concrétiser ce dialogue, il faut passer par le développement d'alliances nouvelles entre les différents groupes linguistiques. C'est pourquoi les séminaires comme celui que nous tenons actuellement doivent se multiplier, tout comme les actions concrètes qui s'y rattachent. »

Extraits du discours d'ouverture

Extraits du discours d'ouverture de M^{me} Louise Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales du Québec, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation.

« (...) Il n'y avait peut-être pas meilleur moment pour se rencontrer que durant cette semaine où l'on célèbre le 25^e anniversaire d'adoption de la Charte de la langue française au Québec. L'histoire des peuples est marquée de quelques grands événements fondateurs; cette Loi en fut un pour le peuple québécois, un grand geste d'affirmation nationale. »

« (...) Il fallait et il faut toujours, 25 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, créer des contre-poids forts en faveur du français dans un contexte où la force d'attraction est toujours en faveur de l'anglais scientifique, économique, politique, technologique; sans parler, bien sûr, du déséquilibre démographique dans les Amériques. »

« (...) J'ai déposé à l'Assemblée nationale, au mois de juin dernier – et je serai en commission parlementaire à partir de demain – un projet de loi, le Projet de loi 109 qui s'intitule *la Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation* », dont l'Article 4 mentionne la nécessité de recueillir et d'analyser les informations sur la mondialisation dans le domaine, en particulier, de la dynamique des langues. Il s'agit d'une préoccupation importante du gouvernement du Québec et ce séminaire traduit également cette inquiétude. Comment allons-nous articuler le nécessaire dialogue entre les aires linguistiques des Amériques? Autrement dit : comment allons-nous gérer notre diversité linguistique, nous autres Américains du Nord, du Centre et du Sud? Le Québec n'est peut-être pas le premier à poser cette question, mais comme l'a expliqué la présidente

du Conseil, nous sommes certainement parmi les premiers interpellés, dans notre hémisphère, par cette question. »

« (...) Le défi consiste à pouvoir articuler intelligemment la capacité de nos États et gouvernements de légiférer en toute liberté sur la langue, comme le Québec l'a fait pour des raisons évidentes il y a 25 ans, avec, sur le plan externe, des rapports internationaux respectueux du multilinguisme, et non pas tronqués par le recours obligé à l'unilinguisme anglais. Nous avons protesté, nous Québécois, pour enfin obtenir la traduction, après la tenue du Sommet, des 600 pages de documents officiels des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques. Il est inquiétant de constater que le français n'est pas une langue de travail de la Zone de libre-échange des Amériques. Nous ne voulons pas que le français devienne une langue à traduire, une langue de traduction comme cela a été le cas dans la première phase des négociations de la ZLEA. »

« (...) Le Québec ne tergiversera pas sur le respect des juridictions nationales en matière de langue et de culture. Si nous nous portons à la défense de la diversité linguistique, c'est aussi pour renforcer et préserver l'usage national de notre langue. Nous ne perdons pas de vue qu'il s'agit, en fin de compte, de protéger au plan national cette capacité de légiférer librement en matière linguistique. »

« (...) Des menaces bien concrètes pèsent actuellement sur cette capacité des États à intervenir dans les sphères



M^{me} Louise Beaudoin.

culturelles et linguistiques. Elles proviennent du développement du cadre normatif du commerce international qui tend de plus en plus à restreindre le droit des États et des gouvernements d'intervenir sur ce qu'on considère désormais comme un marché, c'est-à-dire celui des produits culturels, celui de l'*entertainment*. Le gouvernement du Québec, qui est un défenseur du libre-échange, tel que le démontre son implication dans l'ALE et ensuite dans l'ALENA, souhaite aussi la création d'une Zone de libre-échange des Amériques. Mais il estime que la culture, entre autres – pensons par exemple à l'éducation, la santé ou l'eau – ne peut pas être considérée comme une marchandise. C'est là le point fondamental. Et c'est pourquoi sur toutes les tribunes nous interpellons la Communauté internationale pour qu'elle s'assure que les négociations commerciales respectent les juridictions nationales en matière de langue et de culture, même si celles-ci doivent s'exprimer sous la forme de subventions, de quotas, de crédits d'impôt ou autres. »

Extraits du discours de M^{me} Blanca

M^{me} Blanca Margarita Ovelar de Duarte

Ministre de l'Éducation et de la Culture du Paraguay.

Titre du discours : L'intégration linguistique, éducative et culturelle du Mercosur.

« (...) Le MERCOSUR, dont les pays membres sont le Paraguay, l'Uruguay, l'Argentine et le Brésil, constitue un modèle de développement qui se caractérise par un encouragement à l'ouverture économique et à l'accélération du processus d'intégration régionale.

Parallèlement
aux efforts

d'intégration économique, le Secteur éducatif du MERCOSUR (SEM) a contribué à la mise en place des fondements d'une relation solidaire et respectueuse, ouvrant ainsi la voie à une intégration linguistique, éducative et culturelle. »

« (...) L'intégration linguistique fait partie des volets d'action politique du Secteur éducatif du MERCOSUR dont l'un des objectifs stratégiques réside dans le « renforcement de la conscience du citoyen en faveur du processus d'intégration régionale mettant en valeur la diversité culturelle ». Dans cet ordre d'idées, une des actions prioritaires du SEM concerne la promotion de l'enseignement des langues officielles des pays membres du Mercosur, soit l'espagnol et le portugais, dans les systèmes d'éducation, ainsi que la formation de professeurs de langue et l'élaboration de programmes bilingues d'éducation interculturelle. »

« (...) Le Protocole d'intégration culturelle (1996) constitue la réalisation la plus importante dans le domaine culturel. Ce

protocole, tout en affirmant que la culture constitue un élément primordial des processus d'intégration, s'inspire du respect de la diversité culturelle et fait la promotion de la dynamique culturelle comme facteur déterminant du renforcement des valeurs de la démocratie et de la coexistence des sociétés. »

« (...) Nous avons progressé considérablement dans la création d'instances institutionnelles et dans la consolidation de l'intégration culturelle, laquelle évolue de façon tangible en ce qui a trait à la définition et à la mise en oeuvre de programmes d'échanges culturels, de coproductions et d'éditions conjointes de même que pour le co-parrainage d'activités de diffusion des riches cultures du MERCOSUR à des pays tiers, en particulier au reste de l'Amérique latine. »

« (...) On peut affirmer que les activités du MERCOSUR, au plan des politiques générales et spécialement quant aux aspects linguistiques, éducatifs et culturels, ont été marquées par des périodes d'apprentissage nombreuses et ont contribué à faire connaître et à découvrir des problèmes et des situations négatives, mais également à élaborer des solutions concertées. Par ailleurs, les pays signataires se sont engagés dans une passionnante entreprise commune : surmonter les distances, les méfiances et les désaccords paralysants et, surtout, partager des horizons nouveaux, des espoirs nouveaux et des utopies pragmatiques. L'intégration linguistique, éducative et culturelle du MERCOSUR est effectivement en marche. »



M^{me} Blanca Margarita Ovelar de Duarte.

Extraits du discours de clôture

Extraits du discours de clôture de M^{me} Diane Lemieux, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française.



M^{me} Diane Lemieux.

« (...) Je tiens à réitérer devant vous l'engagement du Québec à promouvoir et à préserver la diversité linguistique et culturelle. (...) En effet, le gouvernement du Québec se fait le défenseur de cette diversité au sein de forums internationaux comme l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Unesco et le Réseau international sur la politique culturelle. (...) Cet engagement profond du Québec à défendre la diversité linguistique et culturelle tient en partie à notre histoire. »

« L'un des grands défis auxquels nous devons faire face consiste à chercher à atteindre un équilibre permettant de participer à part entière à la société interaméricaine sans rien sacrifier de nos caractères particuliers et de ce qui fait notre âme. (...) Il s'agit en somme de mettre en équilibre nos cultures et nos langues respectives et les

influences de l'intégration continentale et de la commercialisation qui en découlent. »

« Le gouvernement du Québec croit que le rapprochement des peuples des Amériques, la multiplication des échanges, tant sur le plan culturel que sur le plan social, doit accompagner, sinon précéder, l'intégration économique continentale. (...) Le Québec est d'avis qu'il faut une intégration économique qui soit fondée sur la solidarité des peuples, sur le partage de la richesse, sur les valeurs de démocratie, de justice et de dignité humaine, sur les valeurs sociales et la reconnaissance des identités collectives. »

« (...) Nous avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme lors de la Réunion interaméricaine des ministres et hautes autorités de la culture, tenue à Carthagène au cours de l'été, l'idée de créer une Commission interaméricaine de la culture qui permettra d'établir des échanges permanents entre les États et gouvernements des Amériques ainsi que celle d'étudier la faisabilité d'un Observatoire interaméricain sur les politiques culturelles. »

« Le Québec entend joindre sa voix à ceux et celles qui veulent y faire avancer le dossier de la diversité linguistique et culturelle, notamment par l'adoption d'un instrument commun contraignant pour préserver le droit des États et des gouvernements à soutenir et à promouvoir la langue et la culture face au défi de la mondialisation. »

« Comme cela est le cas pour chaque langue officielle de vos États respectifs, le français au Québec est un élément essentiel de la cohésion

sociale et de l'égalité des citoyens. Il est nécessaire d'assurer sa présence dans les secteurs où les seules lois de l'économie risquent de le faire reculer sinon disparaître, en particulier pour tout ce qui concerne l'information de nos concitoyens. Avec les autres grandes langues officielles, la langue française doit participer à la construction des Amériques plurielles. »

« Il est donc primordial, ainsi que vos travaux l'ont proposé, que le français ait, au même titre que l'espagnol, le portugais et l'anglais, toute sa place comme langue de communication internationale dans les Amériques. »

« J'appuie également cette idée d'une veille pour diffuser les connaissances et l'information sur la gestion des langues et le développement du multilinguisme. Je crois que nous avons intérêt à bien connaître, à bien comprendre les phénomènes qui sont vécus dans nos États respectifs, à mettre en commun cette information pour pouvoir avoir les interventions les plus pertinentes au cours des prochains mois. »

« Je termine en vous disant à quel point je suis heureuse que ce séminaire ait eu lieu. Je salue d'ailleurs l'initiative du Conseil de la langue française qui a fait des travaux importants sur ces questions ces dernières années. Je suis persuadée que ce séminaire a été une occasion privilégiée pour amorcer un dialogue ouvert sur l'ensemble de nos préoccupations communes. Il s'est agi aussi d'un moment opportun pour étudier quelles seraient les meilleures stratégies de coopération et de solidarité interaméricaine. »

Résolutions

Considérant que l'une des richesses des Amériques réside dans la diversité de son patrimoine linguistique;

Considérant que les États des Amériques ont entamé des négociations visant à créer une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA);

Considérant que le processus d'intégration des Amériques devrait s'effectuer dans le respect de la diversité linguistique et culturelle des populations qu'il englobe ;

Considérant la déclaration portant sur la diversité culturelle (chapitre 17), adoptée lors du Sommet de Québec en avril 2001, qui reconnaît l'importance que revêt la diversité linguistique et culturelle des Amériques pour promouvoir une meilleure acceptation, une plus profonde compréhension, une plus large appréciation et un plus grand respect parmi les populations de la région;

Reconnaissant le rôle inestimable qu'ont joué et que jouent les organisations de la société civile [ONG et autres] dans la promotion et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique des Amériques et l'importance de leur appui aux efforts des États et des gouvernements qui oeuvrent dans ce domaine;

Considérant la déclaration de Cartagena de Indias, adoptée le 13 juillet 2002 lors de la première réunion interaméricaine des ministres et hautes autorités de la culture, qui réaffirme la nécessité de développer une plus grande prise de conscience et la compréhension de l'importance de la diversité culturelle et linguistique des Amériques au moyen du dialogue, d'études, de recherches et d'échanges au sein des pays, entre les gouvernements, les organisations régionales et internationales, la société civile et le secteur privé.

Résolution 1

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

- 1.1** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues conviennent de travailler solidairement à la mise en valeur de la richesse linguistique et culturelle des Amériques.
- 1.2** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues conviennent d'informer les États et les gouvernements concernés de l'importance de :
 - a. contribuer au respect et à la promotion de la diversité linguistique des Amériques;
 - b. reconnaître le caractère officiel d'au moins quatre langues, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais, sur le plan supra-national interaméricain;
 - c. favoriser la prise en considération des enjeux linguistiques et culturels dans le contexte de l'intégration continentale;
 - d. susciter le développement du plurilinguisme des citoyens.
- 1.3** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements concernés à soutenir la mise en place d'un forum interaméricain sur la diversité linguistique auprès de la Commission interaméricaine de la culture, créée par le Plan d'action adopté lors de la première réunion interaméricaine des ministres et hautes autorités de la culture, tenue à Carthagène, afin :
 - a. d'exercer une veille stratégique pour diffuser les connaissances et l'information sur des expériences réussies de gestion des langues et de développement du multilinguisme, notamment au sein d'organisations intergouvernementales, dans le domaine commercial, de l'éducation, de la recherche scientifique et de la culture;
 - b. de procéder à des échanges d'informations concernant l'évolution des politiques linguistiques au sein des Amériques;
 - c. de favoriser le respect des langues officielles du continent dans les échanges commerciaux.

Résolution 2

MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

- 2.1** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les autorités gouvernementales concernées à s'assurer que les organisations interaméricaines fonctionnent au moins en quatre langues (anglais, espagnol, français et portugais) et rendent accessibles au public en même temps, en ces langues, l'ensemble des documents officiels de même que tous les documents d'intérêt général.
- 2.2** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les autorités gouvernementales concernées à :
- favoriser les recherches portant sur la diversité linguistique et la dynamique des langues au sein des Amériques, notamment en ce qui a trait à l'analyse des problèmes et à la proposition de solutions relativement au respect de la diversité linguistique et du multilinguisme officiel dans les institutions interaméricaines;
 - soutenir les initiatives de l'Unité du développement social, de l'éducation et de la culture de l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres organismes qui visent la promotion, le respect et la diffusion de la diversité linguistique et culturelle continentale;
 - valoriser auprès des autorités concernées les avantages économiques résultant d'une approche multilingue dans le domaine des affaires, mais surtout dans le domaine de la culture;
 - reconnaître l'équité entre les quatre langues et rechercher des mécanismes permettant d'assurer une égalité de traitement des langues officielles des organisations supranationales.

Résolution 3

LES POLITIQUES D'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

- 3.1** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues suggèrent aux États et gouvernements concernés la nécessité :
- d'appuyer et de développer les politiques et les programmes d'enseignement obligatoires d'au moins deux langues secondes ou étrangères dans l'éducation scolaire;
 - de donner priorité dans ce contexte aux langues parlées au sein du continent en vue de favoriser la compréhension entre les citoyens des Amériques;
 - de créer ou de renforcer les cours de formation supérieure de professeurs de langue seconde et étrangère.
- 3.2** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les responsables d'établissements d'enseignement ainsi que les autorités gouvernementales concernées à :
- soutenir le développement des échanges de professeurs et d'étudiants;
 - mettre au point de nouvelles technologies éducatives;
 - organiser des forums d'échange de connaissances, traditionnels ou en ligne;
 - encourager la recherche linguistique et éducative ainsi que l'élaboration de matériel didactique, afin de développer la connaissance des langues dans leurs variétés régionales.

Résolution 4

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN MATIÈRE DE LANGUES AUTOCHTONES ET CRÉOLES

4.1 Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues conviennent que la responsabilité de la reconnaissance, du développement et de la promotion de l'usage des langues autochtones et créoles est du ressort des États et des gouvernements concernés et rappellent à ceux-ci la nécessité de :

- a. créer les conditions juridiques nécessaires pour une reconnaissance des langues autochtones et créoles;
- b. soutenir la recherche et mettre en œuvre des programmes visant la connaissance et l'usage des langues autochtones et créoles;
- c. mettre en œuvre des politiques visant un meilleur enseignement en langues autochtones et créoles et un meilleur enseignement de ces langues.

4.2 Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les organismes interaméricains concernés à soutenir les États et les gouvernements dans leurs politiques de valorisation des langues autochtones et créoles.

Résolution 5

LA NORMALISATION ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

5.1 Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, conscients des enjeux de société liés à la normalisation, conviennent d'informer les autorités gouvernementales concernées et de les inciter à agir quant à la nécessité :

- a. que les organismes interaméricains de normalisation (COPANT¹, SIM², IAAC³) définissent, à l'instar de l'ISO, des normes et des processus de certification qui soient adaptables culturellement et linguistiquement;

- b. que les organismes interaméricains de normalisation créent une structure de coordination et de suivi des travaux de mise en place du concept d'adaptabilité culturelle et linguistique et de compatibilité (interopérabilité) technique;

- c. que les organismes interaméricains de normalisation des Amériques de même que les groupes de travail de la ZLEA concernés élaborent les normes techniques et terminologiques et autres documents normatifs dans au moins quatre langues : l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais;

- d. de soutenir la participation de tous les organismes nationaux de normalisation au processus international de normalisation et de favoriser, au préalable, la concertation sur le plan régional des Amériques;

- e. que les organismes interaméricains se dotent d'infrastructures terminologiques chargées d'établir des terminologies multilingues dans les domaines utiles et prioritaires pour le processus d'intégration.

Résolution 6

AFFIRMATION DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

6.1 Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements des Amériques, de même que les instances concernées à ne pas prendre d'engagements, lors des négociations commerciales internationales, qui limiteraient leurs prérogatives dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

6.2 Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements des Amériques, de même que les instances concernées à soutenir la création d'un « instrument international » assurant le droit des États et des gouvernements d'élaborer librement leurs politiques linguistiques et culturelles et de prendre les mesures qui y concourent.

¹ Comisión Panamericana de Normas Técnicas.

² Sistema Interamericano de Metrología.

³ Interamerican Accreditation Cooperation.

Résolution 7

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES VISANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

- 7.1** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements des Amériques à s'assurer que les entreprises commerçant à l'échelle continentale fournissent systématiquement aux consommateurs les informations relatives à un bien ou à un service dans la ou les langues officielles de chaque État où le bien ou le service est offert; dans le cas du commerce électronique, que ces informations soient fournies au moins dans les quatre langues officielles (anglais, français, espagnol et portugais) des organisations supranationales interaméricaines.
- 7.2** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements, pour ce qui est des documents de nature contractuelle, à faire en sorte que les commerçants et les intermédiaires respectent les droits linguistiques des consommateurs de chacun des États.
- 7.3** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements à s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires et à créer des partenariats pour qu'une banque terminologique dans les quatre langues officielles des organisations supranationales interaméricaines soit mise à la disposition du public, des entreprises et des organismes intergouvernementaux qui travaillent au développement du commerce interaméricain.
- 7.4** Les participants au Séminaire interaméricain sur la gestion des langues invitent les États et les gouvernements à faire en sorte de favoriser, notamment sur les marchés publics, l'offre de produits et services de communication et d'informations électroniques conçus en tenant compte de la diversité linguistique des Amériques.

PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION PARAGUAYENNE

Pour faire suite à l'invitation de la ministre de l'Éducation et de la Culture de la République du Paraguay, Madame Blanca Margarita Ovelar de Duarte, la délégation du Paraguay propose que le deuxième Séminaire sur la gestion des langues se tienne à Asunción (Paraguay), en 2003, au cours du mandat de la présidence paraguayenne du MERCOSUR.

Pierre Georgeault, directeur des études et recherches
Responsable de l'organisation du Séminaire

pierre.georgeault@clf.gouv.qc.ca
Tél. : (418) 644-9138
Télec. : (418) 644-7654

Christine Fréchette, consultante
Coordonnatrice du Séminaire

christine.frechette@clf.gouv.qc.ca
Tél. : (514) 844-8030
Télec. : (514) 844-2030

Programme

28 août : CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Maître de cérémonie : M^{me} Françoise Guénette, journaliste.

Allocution de bienvenue par M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française.

Conférence de M^{me} Louise Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales du Québec, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation.

29 août : ATELIERS AM

A. Multilinguisme des organisations interaméricaines

Cet atelier est organisé par le gouvernement du Canada.

L'atelier permettra de présenter les politiques et les programmes linguistiques qui ont été mis en œuvre par différents organismes régionaux dans un contexte d'intégration. Il permettra d'envisager ce qui pourrait être développé à l'échelle interaméricaine, en vue d'assurer le respect et la promotion de la diversité linguistique.

Président d'atelier

M. Dario Pagel, président, Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

Conférenciers

M^{me} Marguerite Patricia Groves, coordonnatrice, Direction des services linguistiques, Organisation des États américains (OEA).

M. Marc Lortie, sous-ministre adjoint (Amériques), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada.

M. Michael A. Morris, professeur de sciences politiques, Université Clemson (Caroline du Sud, É.-U.).

M^{me} Dora Pellicer, professeure et chercheure, Direction des cycles supérieurs, École nationale d'anthropologie et d'histoire (Mexique).

B. Une Amérique intégrée en quatre langues : qu'advient-il des autres langues ?

Outre les quatre langues qui ont un statut de langue officielle dans les instances interaméricaines, qu'advient-il des nombreuses autres langues du continent ? L'atelier permettra d'évaluer la manière dont les dynamiques d'intégration économiques agissent sur certaines des autres langues des Amériques.

Président d'atelier

M. Bernard Cleary, président-directeur général de la Piste amérindienne (Québec).

Conférenciers

M. Rainer Enrique Hamel, professeur de linguistique au Département d'anthropologie, Université nationale autonome de Mexico, (UNAM, Mexique).

M. Raphaël Confiand, maître de conférences en langues et cultures régionales, Université des Antilles et de la Guyane (Martinique).

M^{me} Delicia Villagra-Batoux, professeure de linguistique, experte en Éducation bilingue, Université catholique de Asunción (Paraguay).

ATELIERS PM

A. Les politiques d'apprentissage des langues étrangères

L'atelier permettra de discuter de l'intérêt personnel et collectif de développer le plurilinguisme individuel dans un contexte d'intégration, tout comme des politiques et des programmes pouvant permettre l'atteinte de cet objectif.

Président d'atelier

M. Hectór Sanchez Lopez, député fédéral, président de la Commission des Affaires autochtones, Chambre des députés du Mexique.

Conférenciers

M^{me} Catherine Ingold, directrice adjointe, Centre national des langues étrangères (NFLC), Université du Maryland (É.-U.).

M. Patrick Dahlet, maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane, attaché de coopération éducative pour l'Amérique centrale, ambassade de France au Costa Rica (France).

M^{me} Dolores Álvarez, directrice adjointe, Direction promotion et enseignement des langues de l'Union latine.

M^{me} Enilde Faulstich, linguiste, professeure et chercheure, Département de linguistique, Université de Brasilia, représentante de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP, Brésil).

M. Normand Labrie, professeur et directeur du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CREFO), Université de Toronto.

B. La normalisation et la diversité culturelle et linguistique

Les processus d'intégration économique des Amériques signifient en outre que des normes communes et reconnues par tous doivent être élaborées en vue de faciliter les échanges commerciaux au sein du continent, sur le plan terminologique. La conformité de ces normes au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique est essentielle car les consommateurs proviennent de plusieurs communautés culturelles et linguistiques. Dans quelle mesure et de quelle manière les organismes de normalisation sur les scènes internationale et régionale s'assurent-ils d'élaborer des normes qui soient adaptables aux besoins d'une communauté culturelle et linguistique ?

Président d'atelier

M. Richard Delmas, Commission européenne, direction de la société de l'information.

Conférenciers

M. Daniel Prado, directeur de la Direction de la terminologie et des industries de la langue (DTIL) de l'Union latine.

M. Yves Hudon, membre de l'ISO/TC 211 sur l'information géographique et de la géomatique, porte-parole du Canada pour la norme sur les métadonnées (Québec).

M. André Luiz Alves Silveira Martins, directeur adjoint de l'articulation technologique, Secrétariat des technologies industrielles, ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur (Brésil).

30 août : ATELIERS

A. Diversité linguistique et promotion de la diversité culturelle

Les débats et les initiatives entourant la promotion de la diversité culturelle se font de plus en plus présents sur la scène internationale. Toutefois, bien que les langues s'inscrivent au cœur de ce qui constitue les cultures, on entend moins parler de la nécessité de défendre également la diversité linguistique. Quelle place les organismes œuvrant pour la diversité culturelle accordent-ils à la diversité linguistique ?

Présidente d'atelier

M^{me} Lía Varela, conseillère pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des États ibéroaméricains (OEI).

Conférenciers

M^{me} Sara Meneses, coordonnatrice de culture, Organisation des États américains (OEA).

M. Pierre Curzi, coprésident, Coalition pour la diversité culturelle.

M. Louis-Jean Rousseau, Direction des langues et de l'écrit, Agence intergouvernementale de la francophonie.

M^{me} Jeanine El'Gazi, Directrice du groupe de la Radio, Direction des communications, Ministère de la Culture (Colombie).

B. Politiques linguistiques visant la protection des consommateurs

Cet atelier est organisé par l'Office de la langue française du Québec.

Cet atelier visera à faire le point sur les mesures et les outils qui existent ou qui devraient être développés en vue de favoriser la protection des consommateurs sur le plan linguistique. Les participants seront également invités à discuter des actions devant être entreprises à l'échelle interaméricaine en matière de règles linguistiques pour l'étiquetage des produits, les modes d'emploi, l'affichage, les contrats, etc.

Président d'atelier

M. Ramón Silva, directeur, Département de la culture populaire, Ministère de l'Éducation du Paraguay.

Conférenciers

M^{me} Patricia Ruiz Velasco, directrice des affaires internationales du Bureau fédéral de la consommation du Mexique (PROFECO).

M. Luis Munis-Argüelles, professeur, Faculté de droit de l'Université de Puerto Rico et juge en chef au Tribunal général de justice de Puerto Rico.

M^{me} Amanda Flávio de Oliveira, directrice du Département de la protection et de la défense des consommateurs, Ministère de la Justice du Brésil.

M. Jean Dansereau, conseiller juridique, Office de la langue française et Commission de protection de la langue française.

Dîner-conférence

M^{me} Blanca Margarita Ovelar de Duarte, ministre de l'Éducation et de la Culture de la République du Paraguay.

Séance plénière

Synthèse des travaux des ateliers

Présentation de la synthèse des discussions et des propositions élaborées en atelier par les présidents d'ateliers.

Suites à donner au Séminaire interaméricain.

Discussion sur les suites à donner au Séminaire, notamment sur la proposition de la création d'un forum interaméricain sur la gestion des langues et sur la nature de ce forum.

Proposition d'adoption des résolutions par les participants sur la création d'un réseau interaméricain sur la gestion des langues; discussion à propos des propositions thématiques résultant des travaux en ateliers.

Conférence de clôture

Allocution de M^{me} Diane Lemieux, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française.